



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240209-V\_DEL\_24029\_14-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	4	8

Date de convocation le **2 février 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Christine **JACOB**

**V\_DEL\_24029\_14**

**Dénominations de voies nouvelles**

**Rapporteure : Madame la Maire**

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Bernard **RIAS** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Christine **BERTIN** donne pouvoir à Richard **MARION**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

**Mesdames, Messieurs,**

Le rôle de la commune en matière de dénomination de voies a été pleinement réaffirmé par l'article 169 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dit loi « 3DS ».

Ainsi, il est demandé aux communes de dénommer les « voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ». L'article rappelle également que les noms des voies et les numéros font partie des données de référence à transmettre en open data (données ouvertes).

C'est le principe du « Dites Le Nous Une Fois » qui s'appliquera. Concrètement, le décret (n° 2023-767 du 11 août 2023) applicable depuis le 1er janvier 2024 prévoit que les communes doivent verser leurs adresses sur une plateforme unique, la « base adresse nationale » (<https://adresse.data.gouv.fr>) qui centralise l'ensemble des données adresses en un seul lieu, accessible à tous. C'est déjà le cas pour la commune de Vaulx-en-Velin qui s'appuie sur la Métropole de Lyon pour effectuer cette publication.

En partageant les informations adresses, nous favoriserons la cohérence et l'harmonisation des données géographiques au niveau national. Cette mesure aura des retombées positives tant pour le quotidien de nos concitoyens que pour les services municipaux qui ne seront plus tenus de transmettre ces données aux nombreux acteurs qui utilisent les adresses, que ce soit les services de secours, la distribution du courrier, les opérateurs de la fibre ou de fournisseurs de services GPS par exemple.

Avec un rôle renforcé en matière de création et mise à disposition des adresses, la commune devient l'organe certificateur des adresses, notamment auprès des services administratifs et fiscaux. Il est donc essentiel que notre commune se dote d'une base de données solide et de qualité.

Dans le cadre des différentes opérations d'aménagement en cours sur la commune, des voies nouvelles vont être créées pour desservir les immeubles à construire. Il convient de les dénommer le plus en amont possible, afin de consolider leur adressage et d'éviter des difficultés ultérieures pour les usagers.

La première opération concernée est la ZAC du Mas du Taureau, qui a fait l'objet de plusieurs délibérations lors des derniers conseils municipaux. Les études de conception des premiers immeubles, qui accueilleront des logements, des commerces, et la crèche la Ribambelle, sont engagées.

Il est nécessaire de dénommer en premier lieu les rues qui desserviront ces premiers immeubles dans les ilots centraux de la ZAC, de part et d'autre du futur parc, soit les ilots H, I, et L sur le côté ouest, et les ilots J, K, M, O sur le côté est. Il est proposé :

- de conserver le nom de « rue Ernest Renan » à la voie située au nord de l'îlot H (N° 14 et 3 sur le plan en annexe), entre l'avenue d'Orcha et l'avenue Maurice Thorez ;
- de conserver le nom de « rue Jean Perret » à la voie située entre les ilots H et I (N° 4 et 32 sur le plan en annexe) et entre l'avenue d'Orcha et la voie nouvelle longeant le futur parc ;
- de dénommer « rue George Sand » la voie nouvelle située au sud de l'îlot I (N° 31 sur le plan en annexe) entre l'avenue d'Orcha et la voie nouvelle longeant le futur parc ;
- de dénommer « avenue Toussaint Louverture » la voie nouvelle située à l'est des ilots H et I (N° 2 et 5 sur le plan en annexe), longeant le futur parc et les espaces publics centraux, entre l'avenue d'Orcha et la rue des frères Bertrand prolongée ;
- de dénommer « avenue Gisèle Halimi » la voie nouvelle située à l'est des ilots J, M, et O (N° 10 et 11 sur le plan en annexe), entre l'avenue Maurice Thorez et l'avenue Gaston Monmousseau.

La seconde opération concernée est la ZAC Hôtel de ville, dont l'évolution a été présentée au dernier conseil municipal. Les études de conception de l'immeuble qui prendra place sur la partie sud de l'îlot G2 de la ZAC, sont avancées. L'immeuble sera à l'angle de l'avenue Gabriel Péri et de la voie nouvelle prolongeant la rue Jules Romains. Il est nécessaire de dénommer cette voie nouvelle. Il est proposé :

- de dénommer « rue Jules Romains » la voie située entre l'avenue Gabriel Péri et la rue Rabelais, dans le prolongement de l'actuelle rue Jules Romains ;

Concernant cette rue, il convient de signaler que l'aménagement de l'espace public piéton longeant la rue Jules Romains sur son côté nord, entre l'avenue Gabriel Péri et la place de la Nation, a permis de rétablir la continuité de la promenade Lénine.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- dénommer « rue Ernest Renan » la voie située au nord de l'îlot H de la ZAC du Mas du Taureau, entre l'avenue d'Orcha et l'avenue Maurice Thorez ;
- dénommer « rue Jean Perret » la voie nouvelle située entre les îlots H et I de la ZAC du Mas du Taureau, entre l'avenue d'Orcha et la voie nouvelle longeant le futur parc ;
- dénommer « rue George Sand » la voie nouvelle située au sud de l'îlot I de la ZAC du Mas du Taureau, entre l'avenue d'Orcha et la voie nouvelle longeant le futur parc ;
- dénommer « avenue Toussaint Louverture » la voie nouvelle située à l'est des îlots H et I de la ZAC du Mas du Taureau, longeant le futur parc et les espaces publics centraux, entre l'avenue d'Orcha et la rue frères Bertrand prolongée ;
- dénommer « avenue Gisèle Halimi » la voie nouvelle située à l'est des îlots J, M, O de la ZAC, entre l'avenue Maurice Thorez et l'avenue Gaston Monmousseau ;
- dénommer « rue Jules Romains » la voie située entre l'avenue Gabriel Péri et la rue Rabelais, dans le prolongement de l'actuelle rue Jules Romains.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 069-216902569-20240209-V\_DEL\_24029\_14-DE

### Après avoir délibéré, décide,

- de dénommer « rue Ernest Renan » la voie située au nord de l'îlot H de la ZAC du Mas du Taureau, entre l'avenue d'Orcha et l'avenue Maurice Thorez ;
- de dénommer « rue Jean Perret » la voie nouvelle située entre les îlots H et I de la ZAC du Mas du Taureau, entre l'avenue d'Orcha et la voie nouvelle longeant le futur parc ;
- de dénommer « rue George Sand » la voie nouvelle située au sud de l'îlot I de la ZAC du Mas du Taureau, entre l'avenue d'Orcha et la voie nouvelle longeant le futur parc ;
- de dénommer « avenue Toussaint Louverture » la voie nouvelle située à l'est des îlots H et I de la ZAC du Mas du Taureau, longeant le futur parc et les espaces publics centraux, entre l'avenue d'Orcha et la rue frères Bertrand prolongée ;
- de dénommer « avenue Gisèle Halimi » la voie nouvelle située à l'est des îlots J, M, O de la ZAC, entre l'avenue Maurice Thorez et l'avenue Gaston Monmousseau ;
- de dénommer « rue Jules Romains » la voie située entre l'avenue Gabriel Péri et la rue Rabelais, dans le prolongement de l'actuelle rue Jules Romains.

Suffrages exprimés	<b>35</b>	
Vote(s) Pour	<b>35</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Kaoutar <b>DAHOUM</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN-DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Bernard <b>RIAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , Richard <b>MARION</b> , Ange <b>VIDAL</b> , Christine <b>BERTIN</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 09 février 2024.

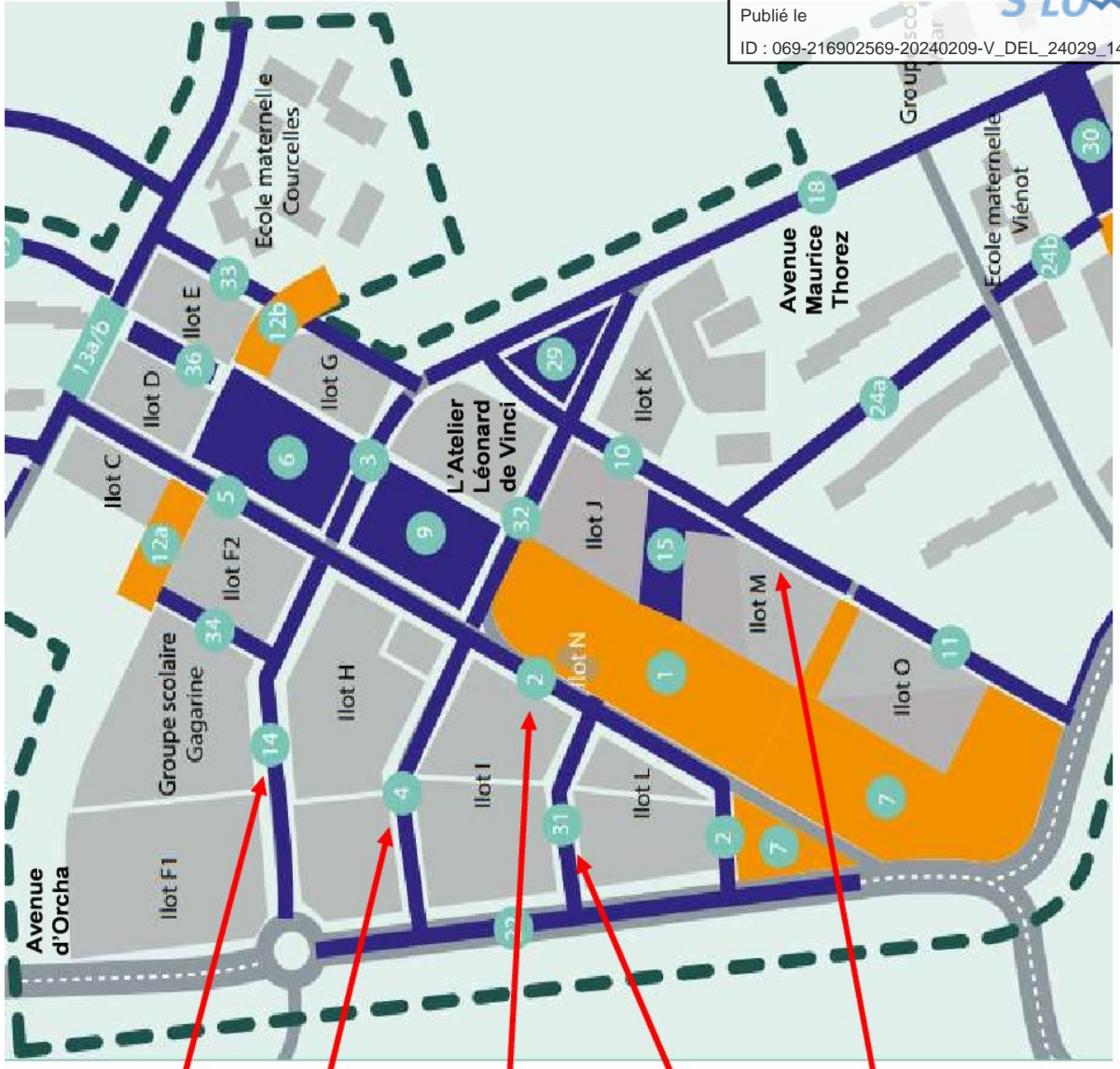


La secrétaire de séance

Christine JACOB

# Dénomination de voies ZAC du Mas du Taureau Centre

- Rue conservée et prolongée :  
**Rue Ernest Renan** (14 et 3)
- Rue au tracé modifié :  
**Rue Jean Perret** (4 et 32)
- Rues créées :
  - Voie nouvelle Nord-Sud de la rue des frères Bertrand prolongée à l'avenue d'Orcha (2 et 5) : **Avenue Toussaint Louverture**
  - Voie nouvelle entre les ilots I et L (31)  
**Rue George Sand**
  - Voie nouvelle Nord-Sud entre l'avenue Maurice Thorez et l'avenue Gaston Monmousseau (10 et 11) : **Avenue Gisèle Halimi**







## Conseil Municipal du 9 février 2024

### Dénomination de rues - biographies

#### RUES AU MAS DU TAUREAU

##### Toussaint LOUVERTURE

Il naît dans l'esclavage le 20 mai 1743 à la plantation de Bréda près de Cap-Français (aujourd'hui Cap-Haïtien). Ses ancêtres étaient originaires du Bénin. Il est affranchi en 1776, et s'élève dans la société : en 1789, il sait lire et écrire.

Alors que les échos de la Révolution française de l'autre côté de l'Atlantique ébranlent le système esclavagiste de Saint-Domingue, il se rallie en 1791 à l'insurrection des esclaves déclenchée dans la nuit du 14 au 15 août 1791. Il est surnommé « Louverture » en référence à sa bravoure et la manière dont il enfonce les brèches à la tête de ses troupes.

Le 4 février 1794, l'assemblée de la Convention vote le décret d'abolition de l'esclavage, quelque mois après la proclamation de la liberté générale à Saint-Domingue. Toussaint décide de rejoindre le camp français avec ses 4000 soldats. Il est nommé lieutenant-gouverneur de Saint-Domingue en 1796 puis commandant en chef de l'armée en 1797, statut avec lequel il combatta les Britanniques et obtiendra leur capitulation.

Fort de ses succès, il est nommé général de Saint-Domingue en 1801. Il décide d'élaborer une constitution pour affirmer l'autonomie de la colonie et administre alors l'île en maître absolu.

Mécontent de voir la colonie échapper au contrôle de la Métropole, le Premier consul Napoléon Bonaparte envoie une armée de 25 000 hommes pour déposer Toussaint et y restaurer l'ordre ancien. Après une résistance de plusieurs mois, Toussaint dépose les armes en mai 1802.

Il est arrêté et envoyé en France. Il est emprisonné sans jugement au fort de Joux dans le Doubs. Au bout de quelques mois, il tombe malade et meurt le 7 avril 1803.

Ainsi, Toussaint Louverture est un ancien esclave devenu général de la République, puis chef de la plus grande colonie française sous la Révolution. Son combat a ouvert la voie à l'indépendance d'Haïti, arrachée par ses lieutenants et ses soldats le 1<sup>er</sup> janvier 1804, moins d'un an après sa mort en France.

##### Gisèle HALIMI

Gisèle Halimi née Zeiza Gisèle Élise Taïeb le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie dans une famille juive pratiquante et morte le 28 juillet 2020 à Paris, est une avocate, militante féministe et femme politique.

Avocate, elle défend à partir des années 1950 des militants de l'indépendance de l'Algérie, alors française, dont notamment des membres du Front de libération nationale (FLN). À partir de l'année 1960, elle assure la défense de l'activiste et militante Djamilia Boupacha.

Elle est la seule avocate signataire du manifeste des 343 de 1971 réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et réclament le libre accès à l'avortement, alors réprimé en France. Dans la foulée, elle fonde le mouvement Choisir la cause des femmes, aux côtés notamment de Simone de Beauvoir et Jean Rostand. En 1972, lors du procès de Bobigny, son action en tant qu'avocate de femmes accusées d'avortement illégal permet l'acquittement de trois des accusées ainsi qu'un sursis pour la quatrième, et contribue à l'évolution vers la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, en 1975.

De même, sa défense de deux jeunes femmes victimes en 1974 d'un viol collectif jugé en 1978, contribue à l'adoption d'une nouvelle loi en 1980, définissant clairement l'attentat à la pudeur et le viol, permettant de reconnaître ce dernier comme un crime.

Proche de François Mitterrand, elle est élue députée lors des élections législatives de 1981, un mandat qu'elle occupe jusqu'en 1984.

### **George SAND**

George Sand, née Amantine Aurore Lucile Dupin de Francueil le 1<sup>er</sup> juillet 1804 à Paris et morte à Nohant-Vic le 8 juin 1876, est une romancière, dramaturge, épistolière, critique littéraire et journaliste française. L'importance, la diversité et l'engagement de son œuvre, associés à une vie détachée des convenances de son siècle et de son sexe, émancipée de toute emprise masculine, font de George Sand une figure de proue de la littérature du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle est en cela la première femme à mesurer sa popularité et sa renommée à celle de ses contemporains masculins.

George Sand prend la défense des femmes, fustige le mariage et lutte contre les préjugés d'une société conservatrice. Elle fait l'expérience des injustices et des servitudes de la condition féminine et découvre les rigueurs du code Napoléon qui prive la femme de tous ses droits pour les donner à l'homme.

George Sand a fait scandale par sa vie amoureuse, par sa tenue vestimentaire masculine, dont elle a lancé la mode, par son pseudonyme masculin, qu'elle adopte dès 1829.

George Sand contribue activement à la vie intellectuelle de son époque, accueillant dans son domaine de Nohant des personnalités aussi différentes que Franz Liszt, Frédéric Chopin, Marie d'Agoult, Honoré de Balzac, Gustave Flaubert. Elle a entretenu une importante correspondance avec Victor Hugo.

Elle s'est aussi illustrée par un engagement politique actif à partir de 1848, participant au lancement de trois journaux : *La Cause du peuple*, *Le Bulletin de la République*, *l'Éclair*.

### **Jean PERRET**

Jean Perret est né en mars 1928 à Lyon. Il est décédé en février 1970 à Vaulx-en-Velin (il est inhumé au cimetière de l'Égalité). Fils du maraîcher Étienne Perret (1892-1958), il est installé rue Victor Hugo où il exerce la profession d'horloger-bijoutier. Il est élu conseiller municipal lors des élections municipales du 8 mars 1959. L'installation du conseil municipal a lieu le 14 mars 1959 sous l'égide de René Carrier. Jean Perret est élu aux côtés de figures importantes de l'histoire de Vaulx-en-Velin telles que Joséphine Peyri, Marie Angely, Ernest Cavellini, Noël Carmellino, René Majorel, Fiorello Micolini. Il est élu jusqu'en 1965.

Son père Étienne Perret est un ancien résistant, il a fait partie de la commission administrative nommée par le Comité de Libération de la commune, le 3 septembre 1944. Suite à la Libération, cette commission présidée par Jean Peyri était mandatée pour administrer la commune jusqu'à l'organisation de nouvelles élections municipales en 1945.

### **Ernest RENAN**

Ernest Renan, né le 27 février 1823 à Tréguier (Côtes-du-Nord) et mort le 2 octobre 1892 à Paris, est un écrivain, philologue, philosophe et historien français.

Une part essentielle de son œuvre est consacrée aux religions, avec par exemple son *Histoire des origines du christianisme* (7 volumes, de 1863 à 1881). Ce livre qui marque les milieux intellectuels de



son vivant contient la thèse, alors controversée, selon laquelle la biographie de Jésus doit être comprise comme celle de n'importe quel autre homme, et la Bible comme devant être soumise à un examen critique comme n'importe quel autre document historique. Ceci déclenche des débats passionnés et la colère de l'Église catholique.

Curieux de science, Ernest Renan est immédiatement convaincu par l'hypothèse de Darwin concernant l'évolution des espèces. Ernest Renan est considéré aujourd'hui comme un intellectuel de référence avec des textes comme *L'Avenir de la science* (écrit en 1848) ou *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1882).

Il fut élu à l'Académie française le 13 juin 1878.

## RUE AU CENTRE-VILLE

### Jules Romains

Jules Romains, né Louis Farigoule à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire) le 26 août 1885 et mort à Paris le 14 août 1972, est un écrivain, philosophe, poète et dramaturge français.

Il est connu pour son cycle romanesque *Les Hommes de bonne volonté*, publié entre 1932 et 1946, une œuvre monumentale de 27 tomes qui suit l'histoire de la France entre 1908 et 1933 ainsi que pour sa pièce de théâtre *Knock ou le Triomphe de la médecine*.

À la fin des années 1920, Jules Romains était avec Pirandello et George Bernard Shaw l'un des trois dramaturges de son temps les plus joués dans le monde.

En 1945, poussé par le Général de Gaulle, soucieux de rénover l'Académie française, et encouragé par son ami Georges Duhamel, à l'époque secrétaire perpétuel, Jules Romains, pose sa candidature. Il est élu à l'Académie Française le 4 avril 1946.